

Le SIAAP inaugure plusieurs ouvrages en Seine-Saint-Denis

Dossier de la rédaction de H2o
July 2024

Jeudi 13, le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) a inauguré plusieurs ouvrages interconnectés réalisés dans le cadre du Plan Baignade. Au-delà des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ces réalisations sont destinées à renforcer la conformité du SIAAP aux normes environnementales et ainsi à améliorer la qualité de l'eau de la Marne. L'inauguration a été faite en présence de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France et préfet de Paris, François-Marie Didier, président du SIAAP, Jacques Witkowski, préfet de la Seine-Saint-Denis, Zartosht Bakhtiari, maire de Neuilly-sur-Marne, Michèle Cleveau, adjointe au maire de Noisy-le-Grand, déléguée au développement durable, et de Frédéric Chauvel, directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Auric Cesari, vice-président de la Métropole du Grand Paris, était également présent. L'événement a permis de mettre en perspective les enjeux de ces ouvrages.

Le SIAAP a présenté deux ouvrages réalisés dans le cadre de l'aménagement hydraulique du bassin versant du ru Saint-Baudile : d'une part, l'automatisation du nœud de répartition des flux dit "vanne Thomoux" à Neuilly-sur-Marne pour assurer une meilleure répartition des effluents et réduire les déversements de pollution en Marne via le collecteur Neuilly-Gagny ; d'autre part, la construction d'un collecteur en siphon sous la Marne entre Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand, creusé à plus de 20 mètres et long de 600 mètres, qui relie le réseau d'assainissement de Neuilly-sur-Marne à celui de Noisy-le-Grand. Il a pour double objectif, en cas de fortes pluies, de prévenir des débordements pour les riverains et d'éviter le déversement d'eaux non traitées dans la Marne. Les eaux excédentaires sont ainsi acheminées jusqu'à l'usine de Marne-Aval, où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la Marne.

Sur l'usine Marne aval, un premier bassin de stockage et de restitution des eaux usées d'une capacité de 5 000 m³ permet de stocker provisoirement en entrée de l'usine les flux supplémentaires apportés depuis la rive droite par le nouveau collecteur sous la Marne. Un second bassin de stockage post-traitement d'une capacité de 1 000 m³ permet de maintenir un débit constant des eaux traitées et ainsi d'assurer le bon fonctionnement du dispositif de désinfection par ultraviolets avant le rejet de l'eau dans la Marne. Ceci pour rappeler que les eaux usées traitées sur le site de Marne-Aval subissent un traitement complémentaire de désinfection par lampes à rayonnement ultraviolet. Ces aménagements interconnectés ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIAAP.

SIAAP